

N° de dossier : CPURB/2025/0191.

**DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Demande de Madame Eliane SCHOETERS en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Division d'une habitation en deux logements. à : Rue de la Cayauderie, 19 à 6043 Ransart.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

*Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.*

*Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.*

Charleroi, le 18 avril 2025

Le Directeur général,  
Par délégation

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de  
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général



(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

# CHARLEROI URBANISME



Wallonie

Ville de Charleroi.  
N/REF : CPURB/2025/0191.

## Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme . Madame Eliane SCHOETERS a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de la Cayauderie, 19 à 6043 Ransart et cadastré(s) 24 B 561D137.

Le projet consiste en : Division d'une habitation en deux logements. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet déroge au Guide régional d'urbanisme en ce qui concerne le Règlement général sur les bâtiesses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite qu'il intègre, et ce, pour les motifs suivants :  
  
Le hall d'entrée transformé en hall commun d'accès aux deux logements que comprendrait le bâtiment ne permettrait pas le dégagement d'une aire de rotation de minimum 1,50 m de diamètre, hors débattement de portes ;  
La longueur du mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, n'est pas de 50 centimètres minimum, au niveau de la porte d'entrée du bâtiment et de l'appartement projeté au rez-de-chaussée..
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40§1, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **25/04/2025 (date début affichage)** au **14/05/2025 (date fin)**.  
Nos bureaux seront fermés le 1<sup>er</sup> Mai.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0191, sont à envoyer, datées et signées, du 30/04/2025 au 14/05/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be).
- remises, sur rendez-vous, à Monsieur Stéphane HUBLET, maison communale annexe de Gilly, service de l'Urbanisme, rez-de-chaussée.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 30/04/2025 au 14/05/2025 sur rendez-vous auprès de Monsieur Stéphane HUBLET ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 14/05/2025 à 13h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 18/04/2025

Le Directeur général,  
Par délégation



(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Echevin

CONTACT  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)